

Meuse info

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 9 (Trimestriel) | Septembre 2013

& affluents



FOCUS

Plantes aquatiques invasives

sommaire

Cours d'eau en province de Namur **2** - Bilan des gestions invasives 2013 **3**
Plantes aquatiques invasives **4** - Mehaigne Contact **6** - Échéau du Geer **8**
Inf'hooyoux **10** - Berwin'News **12** - L'interview **14** - Agenda **15**

The logo for MEUSE AVAL, featuring a stylized blue wave or river shape above the text 'MEUSE AVAL' in a bold, sans-serif font.

MEUSE AVAL



Édito

Lors de sa réunion du 8 août dernier, les membres de notre assemblée générale ont ratifié le programme d'actions pour la période 2014 – 2016 qui recense le millier d'actions projetées alors que le précédent plan opérationnel en comptait 600. Cette principale augmentation découle de l'extension du territoire de compétence du Contrat de rivière puisque, depuis le début de cette année, nous nous occupons de plusieurs communes du Bas-Geer, de la Berwinne et de la Julienne. Nous procéderons à une modification de notre plan dès que nous aurons planifié les initiatives pour les communes de la Gueule.

Articulé autour des trois axes que sont la sensibilisation, la gestion et l'entretien des cours d'eau et le respect de la législation, notre équipe a tenu à s'inscrire dans les objectifs développés dans la directive européenne « cadre de l'eau » tant en matière d'assainissement des eaux usées, de lutte contre les pollutions et les inondations mais aussi à intégrer toutes les propositions issues des réunions de travail avec les communes, les intercommunales, les opérateurs publics, le monde associatif, les entreprises privées, les services régionaux et provinciaux. Ainsi, les autres initiatives recouvrent la concrétisation de projets de valorisation de notre patrimoine, de la protection des espèces, des actions de sensibilisation de la population et de la lutte contre les plantes invasives.

Dans ce dernier domaine, le conseil d'administration tient à saluer le travail remarquable que l'équipe de coordination a mené durant la période estivale grâce à la collaboration fructueuse des ouvriers des différentes communes concernées et à l'aide des services régionaux et provinciaux.

Enfin, comme de coutume, dans cette édition, vous retrouverez aussi des informations sur les différents comités locaux ainsi qu'un article sur les espèces aquatiques invasives. Bonne lecture !

Vincent MIGNOLET, *Président du Contrat de rivière*



Pour une gestion intégrée des cours d'eau en province de Namur

Les cours d'eau et les contrats de rivière étaient au centre de toutes les attentions le 27 mai dernier, à la veille ferme de Godinne. À l'invitation de la Députée provinciale en charge de l'environnement, Coraline Absil, une soixantaine de personnes (autorités communales, éco-conseillers, membres des 6 contrats de rivières actifs sur le territoire, services régionaux, provinciaux et communaux concernés) avaient fait le déplacement. Au menu du jour, exposés et échanges sur un carré de problématiques les touchant de près : atteintes aux cours d'eau, déchets, agriculture et sensibilisation. Le CRMA a présenté les solutions envisagées dans le cadre du projet Aquadra (voir page 8-9) pour lutter contre les coulées de boue (réalisation de diguettes, création de bassins de rétention, reconversion de champs en pâtures).

Objectif de la matinée : favoriser les échanges et les bonnes pratiques entre acteurs de la rivière.

Nous remercions aimablement Roger WAUTERS pour la photo de couverture de notre Meuse Info 8.

Pour suivre les pérégrinations de ce passionné de la vallée du Geer : <http://bassenge.blogs.sudinfo.be/>

Bilan des gestions invasives 2013

Depuis 3 ans maintenant, le CRMA met une priorité dans la sensibilisation et la gestion des plantes invasives le long de nos cours d'eau. Dès le printemps, nous avons animé des stands dans les communes partenaires, des séances d'information tout public et des formations à destination des ouvriers communaux.

En 2013, le Service Public de Wallonie nous a accordé un subside exceptionnel pour nous aider dans cette mission. Grâce à cette aide financière, 4 étudiants intérimaires ont été engagés durant les mois de juin et juillet. Ils ont retroussé leurs manches et pendant près de 220 heures ils ont arraché les balsamines le long du Hoyoux, de la Mehaigne, du Geer, de la Berwinne et de la Julienne. Les gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux nous ont également prêté main-forte.

Au global ce sont 68 km de cours d'eau qui ont été gérés pour 1.125 heures prestées dont 272 par les coordinateurs du CRMA. Signalons également la collaboration des sociétés Carmeuse et Vivaqua qui ont participé à ces gestions pour les cours d'eau proches de leurs lieux d'exploitation.

Tous ensemble pour la gestion des invasives !

68 km de cours d'eau ont été gérés !



focus sur

Les plantes aquatiques invasives

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardin. Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques. Elles ont pour nom crasule, élodée, hydrocotyle, jussie ou myriophylle. La Cellule interdépartementale Espèces invasives du Service public de Wallonie lance une enquête pour pouvoir mieux répertorier et endiguer la propagation de ces plantes exotiques envahissantes, encore appelées plantes invasives.

DES ESPÈCES AUX MŒURS VAGABONDES

Les plantes aquatiques invasives sont dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement et s'échappent facilement des pièces d'eau dans lesquelles elles ont été introduites. Un petit fragment de tige de quelques centimètres à peine suffit à régénérer une plante entière. Graines et boutures voyagent avec une facilité déconcertante, emportées par l'eau, les oiseaux ou l'homme... Mètre par mètre, kilomètre après kilomètre, elles colonisent les milieux aquatiques aux eaux stagnantes ou faiblement courantes.

UNE PROLIFÉRATION À L'ORIGINE DE NUISANCES MULTIPLES

Les plantes aquatiques invasives ont la mauvaise habitude de former des herbiers très denses tant à la surface que dans la colonne d'eau. Elles interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène, ce qui conduit progressivement à la mort biologique des milieux aquatiques qu'elles colonisent. Très compétitives, elles tendent à étouffer et à supplanter les autres espèces végétales. Elles ont un impact négatif très marqué sur les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques.

Elles sont aussi une source de nuisances pour l'homme car elles perturbent l'écoulement de l'eau, provoquent l'enrichissement et le comblement accéléré des eaux stagnantes, constituent une gêne pour les activités nautiques et réduisent considérablement l'accessibilité aux zones de pêche. Une fois installées, ces plantes sont très difficiles à maîtriser du fait de leur important pouvoir de propagation et de régénération. Elles sont à l'origine d'une charge de travail importante pour les gestionnaires des milieux aquatiques: leur présence multiplie par dix les coûts ordinaires d'entretien des voies d'eau.



SIX ESPÈCES SOUS LA LOUPE

1. Cabomba de Caroline *Cabomba caroliniana* - 2. Crasule des étangs *Crassula helmsii*
3. Hydrocotyle fausse-renoncule *Hydrocotyle ranunculoides* - 4. Jussie à grandes fleurs / Jussie rampante *Ludwigia grandiflora* / *Ludwigia peploides* - 5. Myriophylle du Brésil *Myriophyllum aquaticum* - 6. Myriophylle hétérophylle *Myriophyllum heterophyllum*

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Des actions sont aujourd'hui menées dans toute la Belgique pour limiter la production, la vente et l'utilisation de ces plantes dans le cadre du code de conduite sur les plantes ornementales invasives (AlterIAS). Pour chacune d'entre elles, des espèces alternatives non ou peu envahissantes peuvent être facilement trouvées. Une initiative qui est soutenue par toute une série de producteurs et de distributeurs de plantes aquatiques dans notre pays.



APPEL À COLLABORATION !

La plupart des plantes aquatiques invasives sont originaires d'Amérique du Sud et ont été introduites récemment en Wallonie. Elles sont encore peu répandues mais leur répartition est assez mal connue. La Cellule interdépartementale Espèces invasives du Service public de Wallonie met sur pied une grande enquête pour répertorier tous les points d'eau qu'elles colonisent et enrayer leur progression. Des fiches d'identification et de l'information thématique est mise à disposition sur le site <http://biodiversite.wallonie.be/invasives>. Il est possible d'y encoder ses observations et d'y joindre des photos pour permettre une validation des données récoltées. Ouvrez l'œil... et le bon !

Limitez les risques de dispersion des plantes aquatiques invasives dans l'environnement !

1. Avant d'aménager un milieu aquatique, renseignez-vous sur l'origine des plantes que vous voulez introduire et privilégiez autant que possible les espèces indigènes - 2. Apprenez à reconnaître les plantes aquatiques invasives et évitez à tout prix de les introduire dans les milieux aquatiques - 3. Lors des travaux d'entretien des mares et des aquariums, veillez à ne rejeter aucun fragment de plante aquatique dans le milieu naturel et privilégiez le compostage du produit de fauche ou d'arrachage sur sol sec, en dehors des zones inondables.



Avant

Après

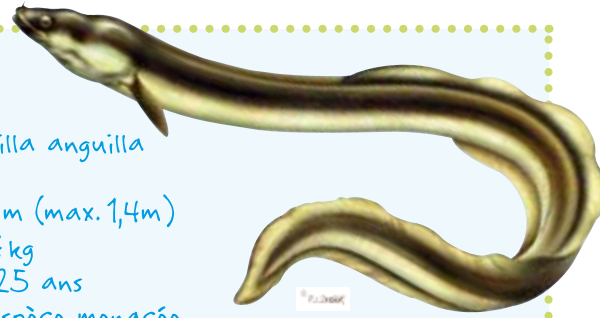
Mehaigne Contact

Les actualités du comité local de la Mehaigne

Vers un retour des anguilles ?

Carte d'identité

Nom scientifique: *Anguilla anguilla*
 Famille: Anguillidés
 Taille adulte: 40cm - 1,1m (max. 1,4m)
 Poids adulte: max. 3-4kg
 Espérance de vie: max. 25 ans
 Statut en Meuse belge: espèce menacée



L'anguille est un poisson catadrome. Les adultes passent la plus grande partie de leur existence en eau douce (fleuves, rivières, lacs, étangs). A la fin de leur croissance (jusqu'à 12ans chez les mâles et 20 ans chez les femelles), les anguilles entament en automne leur migration vers la mer. C'est à ce moment qu'elles subissent une série de transformations morphologiques (accroissement du diamètre oculaire, régression du tube digestif) et physiologiques pour devenir des anguilles argentées aptes à survivre en milieu marin. La reproduction a lieu au printemps dans la mer des Sargasses au large de la Floride. Les conditions exactes sont encore mal connues, mais elle se déroule à grande profondeur et les adultes meurent après avoir frayé. Après l'éclosion des œufs, les jeunes larves (appelées leptocephales) se laissent porter par les courants marins (Gulf stream) pour rejoindre au cours de la même année les côtes de l'Europe et de l'Afrique du Nord. Elles se métamorphosent alors en petites anguilles transparentes (appelées civelles) avant de pénétrer dans les estuaires des fleuves. Elles remontent ensuite les cours d'eau pour se transformer en anguillettes. Ces jeunes anguilles présentent généralement une coloration jaune et sont appelées anguilles jaunes (par opposition aux anguilles argentées qui sont les anguilles dévalantes).



UNE ESPÈCE MENACÉE !

Les résultats des dénombrements par pêche électrique effectués au cours d'une période de 21 années (1985 -2007) dans un même secteur de la Mehaigne (Hosdent) atteste d'une diminution du nombre d'anguilles dans notre rivière : 30 individus pêchés dans les années '80 contre 2 à 3 individus dès les années 2000. De plus, on pêche de moins en moins de jeunes individus. Ce « vieillissement démographique » s'explique sans doute par le fait qu'on ne repeuple plus en civelles (le dernier rempoissonnement date de 1969) et que de moins en moins de jeunes anguilles sauvages arrivent à franchir les obstacles jusqu'à la Mehaigne (diminution de 90% en 20 ans constatée à Lixhe).

Il est grand temps de réagir face à cette situation inquiétante.

LEVER LES OBSTACLES ET REPEULER

Le 22 mai dernier, le Laboratoire de Démographie des Poissons et d'Hydroécologie (LDPH) de l'ULg a déversé environ 4500 civelles dans la Burdinale à Oteppe. Cette étude scientifique devrait permettre de savoir si le déversement de civelles en rivières est une bonne piste pour augmenter le stock d'anguille dans le réseau hydrographique Wallon. L'équipe de Michael Ovidio va étudier leur survie, croissance et dispersion dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Européen pour la pêche.

“ Estimation de l'abondance du stock des anguilles recrutées par migration de remontée dans la Meuse en Wallonie et réalisation d'essais de repeuplement en juvéniles (civelles et anguillettes)

Dans le cadre du même projet, le LDPH étudie aussi le comportement de colonisation des anguilles jaunes dans la Meuse via les échelles à poissons et la technologie RFID (marquage des anguilles avec des puces électroniques et suivis individuels). Une estimation précise du stock d'anguilles jaunes en remontée, via des techniques de marquages-recapture, est également en cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 18 septembre 2007, il existe un règlement de l'Union européenne (N° 1100/2007) définissant des mesures pour reconstituer les stocks de l'Anguille européenne.



Ech'eau du Geer

Les actualités du comité local du Geer

Lutte contre les coulées boueuses...

On progresse dans le bassin du Geer!

Même si le bassin du Geer a été relativement épargné cet été par les orages violents, le travail de longue haleine d'aménagement de nos vallons agricoles en vue de limiter le ruissellement continue.

Pour lutter contre le ruissellement érosif (coulées boueuses), ce ne sont pas les gros bassins d'orage bétonnés qui vont résoudre tous les problèmes, il faut donc s'attaquer à la source du ruissellement, dans les terres agricoles. Ce sont des mesures d'hydraulique douce que les partenaires du CRMA mettent peu à peu en place depuis déjà 5 ans. Les communes jouent un rôle moteur dans la mise en place de ces mesures, elles-mêmes assistées par le Contrat de Rivière et aidées financièrement par la Province de Liège et le Service Public de Wallonie.

Action 10Mv3056

Exceptionnellement, ces quatre dernières années, le CRMA a permis avec le soutien financier de l'Europe, via le projet AQUADRA, la réalisation d'ouvrages pilotes que nous détaillons ci-après.

- ✓ Donceel¹, vallon de 370ha, construction d'une digue en terre, hameau de Stier protégé.
- ✓ Remicourt², plusieurs vallons de quelques dizaines d'hectares, pose de filtres à boue et plantation de haies, village de Lamine protégé.
- ✓ Waremme³, vallon de 25ha, reprofilage de voirie, village de Lantremange protégé.
- ✓ Bassenge, plusieurs vallons d'une dizaine d'hectares, placement de filtres à boue (fascine de saule), village d'Eben-Emael protégé.

Action 10Mv3054

Des projets similaires sont encore en cours de réalisation cet automne à Oreye et Remicourt sous l'égide du projet AQUADRA.

Les autres communes du bassin ont aussi réalisé des petits aménagements grâce aux autres sources de financement (SPW, fonds propre), et continuent à le faire, comme le dévoilera le prochain programme d'actions du CRMA.

L'aménagement des vallons agricoles pour limiter les coulées boueuses nécessite une collaboration constructive du monde agricole, des acteurs communaux, des riverains touchés, des gestionnaires de cours d'eau... De plus, c'est plutôt une multitude de petits aménagements en divers endroits du bassin qui se montre la plus efficace. Ce nombre d'acteurs et de projets d'aménagement complexifient la mise en place des mesures, mais, oh combien indispensables.

Contacts Haut-Geer > Rue de Grand-Axhe, 45e - 4300 Waremme 019/32.49.30 - hautgeer@meuseaval.be
 Contacts Bas-Geer > Rue du Frêne 36, 4690 Boirs (Bassenge) 04 273 78 73 - basgeer@meuseaval.be

Donceel



² Remicourt



³ Waremme



Inf'hoyoux

Les actualités du comité local du Hoyoux

Poissons et mobilité:

une réalité

Moins visibles que nos amis les oiseaux mais pourtant bien présents, les poissons de nos rivières, tributaires du milieu aquatique, rencontrent des problèmes pour pouvoir circuler librement et subvenir à leurs besoins.

De nombreux règlements (Règlement Anguilles), décisions (Décision Benelux, 1996 et 2009) et directives (Directive Cadre sur l'Eau, Directive Habitat Faune-Flore) ont été édictés afin d'améliorer la libre circulation des poissons.

Sur le bassin versant du Hoyoux une centaine d'obstacles sont recensés et classés en 4 catégories de franchissabilité pour les truites. On rencontre principalement des chutes artificielles, des vannes d'alimentation d'étang, des passages sous voirie ou pour le bétail, des pertuis, des seuils, etc...



LES POISSONS SE DÉPLACENT ?

Pour se nourrir, se protéger contre un prédateur ou une condition défavorable du milieu, mais aussi pour se reproduire, les poissons circulent dans les rivières. Ces mouvements prévisibles et réguliers sont appelés migrations. Selon les espèces et les besoins, ces déplacements se réalisent quotidiennement ou annuellement et sont variables en distances (de quelques centaines de mètres à plusieurs milliers de km comme chez le saumon et l'anguille). De plus, ils s'effectuent soit vers l'amont des rivières (montaison), soit vers l'aval (dévalaison).

IMPACT DES OBSTACLES

Tout obstacle présent dans une rivière peut perturber, voire empêcher, cette migration (montaison et dévalaison) et donc avoir un impact sur le cycle de vie des poissons. Les obstacles rencontrés sur nos cours d'eau sont principalement des chutes et barrages (hauteur), des turbines hydro-électriques (aspiration et broyage), des zones de vitesse de courant excessive (pente), mais aussi des passages sous voiries ou pour le bétail mal conçus.

Par exemple, chez les espèces migratrices amphihalines (eau-douce >> eau de mer) comme le saumon ou l'anguille, on enregistre une diminution de l'abondance des populations et, à la limite, leur extinction en amont d'un obstacle infranchissable.

EXEMPLE CONCRET D'AMÉLIORATION SUR LE RUISSEAU DE PAILHE À MODAVE

Le ruisseau de Pailhe est un affluent du Hoyoux, avec lequel il conflue à Petit-Modave, sur le site de captage de VIVAQUA. Situé en zone de prévention de captage, ses berges et son lit ont été bétonnés afin de préserver la nappe phréatique en cas de pollution. La conséquence est une banalisation du substrat avec absence de zones de repos et une vitesse excessive de l'eau ne permettant que difficilement la circulation des poissons.

Pour améliorer la situation, VIVAQUA a réalisé, durant le printemps 2013, des travaux de pose de déflecteurs en bois imputrescible dans le fond du ruisseau sur base de l'avis technique de la Fédération Halieutique Vesdre. L'aménagement vise principalement à créer des zones de repos pour les poissons en montaison et à réduire la vitesse moyenne de l'eau. L'espèce cible est la truite fario mais l'ensemble des espèces compagnes bénéficie aussi de l'aménagement.

Les 1^{ers} résultats n'ont pas tardés à se manifester ! Une truite a déjà été observée dans la zone aménagée...

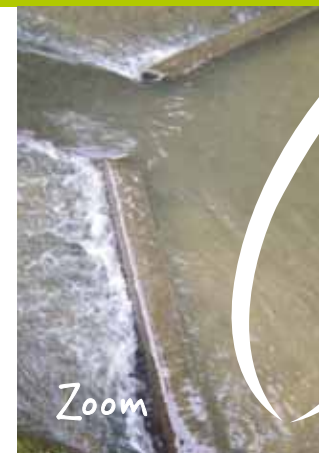
 Pour en savoir plus: Philippart & Ovidio – 2007. Définition de bases biologiques et éco-hydrauliques pour la libre circulation des poissons dans les cours d'eau non navigables de Wallonie. Volume 3 : Identification des priorités d'action d'après les critères biologiques et piscicoles. P71



Avant



Après



Zoom

Balade à Herve

Dans le cadre des Samedis Saveurs à Herve, une balade le long du Bolland était proposée le samedi 27 juillet. 21 participants se sont glissés dans la peau d'une truite pour découvrir le ruisseau et ses richesses !... à quoi sert la ripisylve ? Quelle végétation la compose ? Qui vit dans la rivière ? Que vois-je dans ce paysage vallonné ? Des animations accessibles à tous pour apprendre dans la bonne humeur ! Merci à Nathalie Goffin pour la guidance et à la Ville de Herve pour son appui !



En vrac...quelques actions des partenaires

- ✓ Mise en place de 3 rangées de fascines provisoires pour protéger le lotissement situé Chemin de l'étang à Warsage des coulées boueuses (Dalhem).
- ✓ Retrait du tas de branchages sur la berge gauche de la Berwinne au niveau de Berneau (Dalhem)
- ✓ Remplacement de la passerelle permettant le passage au-dessus du Bolland, sur la balade d' « Entre-deux bois » (Herve)



Thimister-Clermont remonte ses manches !

La commune de Thimister-Clermont, des jeunes d'Été Solidaire et le CRMA... tous réunis pour débarrasser la Bêfve de ses déchets ! Le mardi 30 juillet, environ 800 mètres de cours d'eau ont été nettoyés grâce à 13 personnes motivées ! Des tôles, des branchages et des déchets divers ont été enlevés du cours d'eau et de ses berges. Une réussite pour cette initiative de la commune ! Bravo à tous !



Où en est le comité local Berwinne-Julienne ?

Lors de la parution du Meuse info n°8, nous avons entamé des réunions avec les partenaires locaux pour entrevoir les actions à mener dans le prochain programme d'actions 2014-2016 de l'asbl. C'est chose faite ! Les actions inscrites dans chaque comité local ont été regroupées en un seul document. Celui-ci va être soumis au cabinet du Ministre pour approbation. L'étape suivante sera la signature de ce programme par les partenaires, ce qui officialisera leur engagement à les réaliser durant les 3 ans à venir.



Nom : DE VISSCHER
Prénom : Frédéric
Organisme : Carmeuse S.A.
Fonction : Conseiller juridique

1. Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un contrat de rivière ? D'où vient votre engagement ?

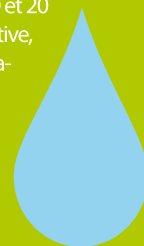
La société Carmeuse est spécialisée dans l'exploitation de carrières, dans la production et la commercialisation du carbonate de calcium, de la chaux et de leurs dérivés. Dans notre métier, même si cela n'apparaît pas forcément au premier abord, les interactions avec l'eau sont nombreuses. Nous l'utilisons pour le lavage des pierres extraites dans les carrières. Nos clients se montrent en effet très soucieux de la propreté des produits que nous leur livrons. Nous traitons nos eaux chargées en boue dans des bassins de décantation et fonctionnons le plus possible en circuit fermé. Si nous devons rejeter des eaux en rivière, celles-ci devront être claires et nous effectuons régulièrement des analyses le démontrant. En fin de vie, nos sites d'exploitation sont fréquemment reconvertis en zones humides. La présence de plans d'eau et de parois rocheuses favorise l'apparition d'une faune et d'une flore tout à fait remarquable que nous nous efforçons de préserver. Mais notre intérêt pour l'eau ne s'arrête pas là. Nous avons développé des produits qui sont très largement utilisés dans les stations d'épuration. Des clients prestigieux tels VIVAQUA nous font ainsi confiance pour la production de leur station mosane de Tailfer qui alimente en eau potable notre capitale. Enfin, nous sommes d'importants utilisateurs de la voie fluviale. Un quart des expéditions de notre siège de Moha et plus de la moitié de celles d'Engis sont acheminées par bateau chez nos clients au départ de quais de chargement situés le long de la Meuse.

2. Dans la thématique de l'eau, qu'est-ce qui vous réjouit ou au contraire vous révolte le plus ?

Notre contrat de rivière a établi un inventaire de terrain de toutes les pollutions avérées ou potentielles de la Meuse. Un travail remarquable, qui a demandé une énergie considérable. À sa lecture, on se rend compte qu'il y a une quantité invraisemblable de rejets domestiques d'eaux usées non traitées, de dépôts de déchets sauvages, de tontes de pelouses jetées à la rivière etc. Les industriels sont souvent pointés du doigt, mais leurs rejets sont contrôlés, inspectés, surveillés. Il est loin d'en être de même pour toutes ces pollutions diffuses... Et c'est notamment là que le contrat de rivière peut démontrer toute son utilité, au travers de ses nombreuses actions de sensibilisation du grand public.

3. Dans le cadre de votre collaboration avec le contrat de rivière, avez-vous une bonne expérience à partager ?

Carmeuse dispose au sein de son personnel d'une équipe dédiée au reboisement et à l'entretien de ses sites. Nous plantons ainsi chaque année entre 10 000 et 20 000 arbres sur nos sites d'exploitation. Pour la deuxième année consécutive, notre équipe a participé avec le contrat de rivière aux opérations d'éradication de la Balsamine de l'Himalaya le long de la Fosseroule. Le nombre de plans arrachés cette année était nettement inférieur à celui de l'année précédente, preuve que l'action est efficace. Nous réitérerons l'opération l'année prochaine et espérons bien venir à bout de cette espèce invasive. Carmeuse souhaite en effet rester active dans tout ce qui touche à la protection de la biodiversité au sein de ses sites d'exploitation.



agenda



Nouvelle saison des Matinées Pêche de la MMR !

Rens. 019/54.40.48 ou www.villagedusaule.be

7-8/09 : Journées du Patrimoine > 4 circuits de promenade le long du Hoyoux. Rens. SI Vallée du Hoyoux : 085/41.29.69 ou info.sivh@gmail.com et CC de Huy : 085/21.12.06 ou www.acte2.be

8/09 : Fête de l'Yerne à Haneffe (10h à 18h) > brocante et animations autour du ruisseau de l'Yerne

6/10 : PCDN de Verlainne > signature officielle et expo « champignons ». Rens. 04/259.99.15

8/10 : Journée d'info « Erosion et inondations boueuses » à Ottignies. Rens. 081/336.471 ou contact@giser.be

20/10 : Opération « Rendez-vous sur les sentiers » > balade du Fond de Villeroux à Crenwick (Berloz). Rens : 0494/47.80.36

20/10 : Festival Nature de Namur > balade-découverte de la carrière de Moha. Rens. 085/830.119 ou muriel.dangoisse@carmeuse.be

Félicitations !

Carnet rose: depuis le 30 mai 2013, **Julien Mols est l'heureux papa d'un deuxième bambin**. Bienvenue à Nicolas!

offre d'emploi

Appel à candidature pour le comité Gueule

Le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents recherche un(e) bachelier agronomie/environnement bilingue (allemand-français) pour assurer la coordination des projets du comité de rivière Gueule

Lieu de travail : Plombières

Contrat de travail :

Mi-temps à durée indéterminée (6 mois de période d'essai)

Missions :

- Planification et réalisation des actions prévues par le CRMA
- Coordination journalière des contacts avec les partenaires
- Participation active à l'organisation des Journées Wallonnes de l'Eau
- Réalisation de l'inventaire de terrain et de sa cartographie
- Rédaction d'une newsletter en Allemand/Français



Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 40 communes et villes partenaires (Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimés, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lonzen, Marchin, Modave, Ohey, Oreya, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt).

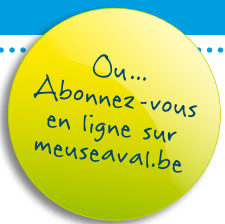
Avec la collaboration du service Communication de la Ville de Huy.
Graphisme : Elise Latinne.

Éditeur responsable : Vincent Mignolet, président de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion



Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.
Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

